

Cette fiche d'inscription s'adresse à toutes les familles. Le dossier famille est à retourner complété, signé avec la totalité des documents demandés.

Le planning d'activités est disponible sur notre site internet www.sivom-bethune.fr

Commune d'inscription

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENFANT

Nom

Prénom

Âge

Adresse du domicile

Code postal

Commune

INFORMATIONS CONCERNANT L'ACCUEIL DE L'ENFANT

Lieux du centre de loisirs (au choix)

École les Graminées
Rue du cimetière
62540 LOZINGHEM

École maternelle
Place de la libération
62199 GOSNAY

École Marie Paul Armand
Sentier du château
62113 VERQUIGNEUL

Horaires du centre de loisirs

De 8 h 30 à 17 h 30

Horaires de la garderie

De 7 h 30 à 8 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 30

Périodes d'inscription

Du 13/05/2024 au 26/06/2024

Jours d'accueil de l'enfant en centre de loisirs

Semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<input type="checkbox"/> Semaine 1 Du 05/08 au 09/08	Garderie : oui / non Si oui, précisez :	Garderie : oui / non Si oui, précisez :	Garderie : oui / non Si oui, précisez :	Garderie : oui / non Si oui, précisez :	Garderie : oui / non Si oui, précisez :
<input type="checkbox"/> Semaine 2 Du 12/08 au 16/08	Garderie : oui / non Si oui, précisez :	Garderie : oui / non Si oui, précisez :	Garderie : oui / non Si oui, précisez :	FERIE	Garderie : oui / non Si oui, précisez :
<input type="checkbox"/> Semaine 3 Du 19/08 au 23/08	Garderie : oui / non Si oui, précisez :	Garderie : oui / non Si oui, précisez :	Garderie : oui / non Si oui, précisez :	Garderie : oui / non Si oui, précisez :	Garderie : oui / non Si oui, précisez :
<input type="checkbox"/> Semaine 4 Du 26/08 au 28/08	Garderie : oui / non Si oui, précisez :	Garderie : oui / non Si oui, précisez :	Garderie : oui / non Si oui, précisez :		

Ne pas oublier d'indiquer les horaires par jour pour toute demande de garderie.

LES TARIFS

Les tarifs sont déterminés par les communes adhérentes. Pour toute question, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Mairie.

Commune de LOZINGHEM	
VACANCES D'ÉTÉ	
Tarif par jour	La commune participe à hauteur de 22€ par jour par enfant soit 18€ restant à la charge de la famille
	déduction possible si aides de la CAF (si attestation d'aides aux loisirs)
	Pour les personnes extérieures à la commune, la participation de 22€ n'est pas applicable. le tarif à la journée est donc de 40€

Je certifie l'exactitude des renseignements présentes dans le dossier famille transmis préalablement.

Date et signature